

Pose d'une passerelle en filet – Île aux Moines

Commune de Perros-Guirec

Présentation :

Suite à l'effondrement de l'accès piéton de l'Île aux Moines au cours des tempêtes hivernales du mois de décembre 2018, rendant impossible tout débarquement sur l'île, le Conservatoire du littoral souhaite poser une passerelle souple en cordage et bois pour restaurer le passage entre la cale et l'île le temps que des travaux plus lourds de génie civil soient effectués pour stabiliser l'ouvrage effondré. Cette passerelle sera posée pour la saison touristique, pour que les passagers puissent débarquer sur l'île aux Moines, seule île ouverte au public sur l'Archipel, pour que les Phares et Balises puissent accéder au Phare et réaliser son entretien, pour que les agents du littoral puissent débarquer sur l'île pour assurer leurs missions et pour éviter tout débarquements anarchiques à différents endroits de l'île qui seraient extrêmement préjudiciable à la nidification des oiseaux marins.

La passerelle, qui sera démontée en octobre 2019, sera réalisée en filets d'une longueur de 53 mètres. Les écarteurs seront réalisés en bois, ainsi que les poteaux de maintien. La passerelle sera tenue par des câbles inox de 14mm et des haubans, ainsi que par 2000 mètres de cordages.

2 ancrages en béton seront réalisés sur la cale pour l'entrée de la passerelle, 4 points de fixation sur platines seront posés sur la roche mère, et 2 ancrages seront réalisés au niveau de l'arrivée de la passerelle sur la zone de la batterie de Cosmoguer.

L'ensemble du dispositif est prévu pour être complètement réversible. Tout sera démonté après la saison, les ancrages seront supprimés, et le site sera entièrement restaurés.